Paris, 8 avril 2019

Intéressement 2018 : encore une bonne nouvelle !

L'accord d'intéressement signé en 2016, produit cette année son troisième et dernier versement. C'est l'occasion de faire un bilan de cet accord… avant de négocier le prochain !

2018 (versé en 2019) : moins bien que 2017, mais mieux que 2016 !

En fonction des 6 critères servant au calcul (produit net bancaire groupe, coefficient d'exploitation groupe, résultat net part du groupe, croissance du nombre de clients particuliers bancarisés principaux adultes, charges récurrentes de BPCE SA et baromètre de satisfaction des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne vis-à-vis des prestations de l'organe central) **l'intéressement représentera cette année 9,12% de la masse salariale**, contre 10,55% l'an dernier et 8,71% l'année précédente.

Un bilan excellent

Rappelons que cet accord d'intéressement s'était inscrit dans la continuité de l'accord signé en 2013 par l'UNSA BPCE seule. L'accord de 2016 n'apportait qu'une seule nouveauté : l'introduction d'un sixième critère concernant la satisfaction des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne. Au total sur les trois dernières années, cela a représenté plus de 45 millions d'euros de rémunération supplémentaire pour les salariés, et chaque année, autour de deux mois de salaire en intéressement ! Et si l'UNSA BPCE n'avait pas signé, il n'y aurait pas eu d'intéressement du tout…

Et pour les 3 ans qui viennent ?

Un premier effet positif viendra des accords récents signés par l'UNSA BPCE sur le PEE et le PERCO-I : il y aura moins à verser pour obtenir davantage ! Il faudra toutefois être vigilants sur certains points, comme par exemple l'impact possible sur l'intéressement de la non-intégration de certaines parts variables (si la base de calcul reste le salaire fixe). Des grilles de calcul plus justes (permettant d'obtenir 100 % de l'intéressement si l'objectif est atteint à 100%) seraient également appréciées des salariés. Les intérêts des salariés récemment transférés devront également être défendus. Les négociations commencent ce mois-ci… Nous vous tiendrons au courant.

BPCE Mutuelle : votez avant le 12 avril !

*L'élection se déroule actuellement, jusqu'au vendredi 12 avril 2019 à minuit. L'UNSA BPCE a présenté 8 candidats : 4 titulaires (**Nathalie BORNARD, Anne LATTY, Sylvie MIGNAULT-BRICOUT** et **Pascal REAULT)** et 4 suppléants **(Anaïs ARACKI, Gaëlle YOLLANT, Didier GIRAUD** et **Céline GEMAYEL**).Avec un enjeu important : l'amélioration des délais de traitement des demandes de remboursement.*

En principe, les éléments pour le vote électronique vous ont été adressés à votre domicile. Si vous ne les avez pas reçus, vous pouvez appeler la plateforme d'assistance au **02 96 50 51 60, muni de votre numéro d'adhérent.**
Après vérification (question du type : quelle est votre date de naissance, votre adresse…) la plateforme vous transmettra aussitôt les informations via sms.

Pour l'intéressement comme pour la mutuelle santé, l'UNSA BPCE reste le syndicat présent sur tous les fronts pour s'engager et faire valoir vos intérêts

Le bureau UNSA BPCE

UNSA BPCE – 50 av Pierre Mendes France 75013 PARIS
Délégués syndicaux : Hervé BARRET tél : 4 45 34 / Sylvie MIGNAULT-BRICOUT tél : 4 44 98 / Mehand MOBAREK tél 4 32 66

BULLETIN D'ADHESION – UNSA BPCE

Je Soussigné (e) Mme, Mlle, Mr Nom & Prénom ----------

Adresse ----------

Date de Naissance -- / -- / ---- Date d'Entrée dans le Réseau (CE ou BP) : -- / -- / --

Classification ----------

Direction / Service : ----------

Tél Professionnel ou n° de poste : ----------

Déclare adhérer à l'UNSA

Paiement : Trimestriel ☐ Semestriel ☐ Annuel ☐

Fait à Le / /

Signature

La cotisation Syndicale donne droit à un crédit d'impôt de 66 % du montant payé

BAREME DE COTISATIONS 2019

CLASSIFICATION	TOTAL
A ou B	82,00
C	89,00
D	95,00
E	112,00
F	119,00
G	130,00
H	138,00
I	146,00
J	159,00
K	170,00

Bulletin à renvoyer à UNSA-BPCE Avant-Seine Bureau A155
(50 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris)